

FICHE 3 : RÉDUCTION À LA SOURCE (1^{er} R)

1 PRINCIPE

- Démarche préventive qui vise à réduire la consommation des matières premières;
- Dépend des pratiques manufacturières (méthodes de production et stratégies de mise en marché), des habitudes de consommation, du mode de vie et de l'intérêt des consommateurs à réduire les résidus qu'ils génèrent;
- Peut s'effectuer lors de la production, au moment de la consommation ou après la consommation;
- Permet de conserver les ressources naturelles et l'énergie, de diminuer la production de matières résiduelles et, conséquemment, de réduire les quantités à éliminer.

2 APPLICATION

Protocole national sur l'emballage

- Organisation responsable de ce protocole à l'échelle nationale : Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME);
- Objectifs poursuivis : réduction de la quantité de déchets d'emballage envoyés dans les lieux d'élimination :
 - 20 % d'ici 1992
 - 35 % d'ici 1996
 - 50 % d'ici l'an 2000;
- Politiques recommandées :
 1. Tout emballage aura un minimum d'effets sur l'environnement.
 2. La gestion de l'emballage se fera en priorité par le biais de la réduction à la source, du réemploi et du recyclage.
 3. Une campagne permanente d'information et d'éducation sera mise sur pied afin de faire connaître à tous les Canadiens les fonctions des emballages et leurs impacts sur l'environnement.
 4. Ces politiques s'appliqueront à tous les emballages utilisés au Canada, incluant les importations.
 5. En conformité avec ces politiques, des règlements seront mis en application selon leur nécessité.
 6. Toutes les politiques et pratiques gouvernementales affectant l'emballage devront être conformes à ces politiques.

- Achats de produits durables, de produits réutilisables et de biens contenant au moins une proportion de matières recyclées (papier et carton recyclés, agrégat fait de béton, pierre et brique recyclées, etc.);
- Applicables dans différents secteurs d'activités et en particulier au sein des organismes gouvernementaux et publics;
- Audits environnementaux et plans de réduction des résidus;
- Système de gestion environnementale (ISO-14000);
- Applicables dans les secteurs industriel, commercial et institutionnel.

Programmes municipaux

- Sensibilisation et éducation de la population (exemples : laisser le gazon sur place après la coupe, utiliser des produits en vrac plutôt qu'emballés, réutiliser des sacs d'emballage en papier et en plastique, distribuer des composteurs domestiques, etc.);
- Sensibilisation et éducation dans les secteurs industriel, commercial et institutionnel;
- Réglementation de la collecte ou de l'élimination (exemple : système de tarification basé sur le poids ou le volume).

Incitatifs et sensibilisation

Politiques d'achat et pratiques de gestion

- Principe de la responsabilité des producteurs suivant lequel ceux-ci se voient obligés d'assumer la prise en charge de leurs résidus et de leurs produits;
 - Progrès technologique (exemples : amélioration continue de l'efficacité des procédés de production, remplacement des substances nocives dans les produits fabriqués, etc.);
 - Réglementation (exemples : interdiction de produire des CFC en vertu du Protocole de Montréal sur la protection de la couche d'ozone, interdiction d'utiliser des produits à usage unique fabriqués de matériaux multiples non recyclables, réduction des gaz à effet de serre).
- Présentement, il existe au Canada 5 programmes d'éco-efficacité :
 1. Vérification des technologies environnementales (VTE);
 2. Feuilles vertes pour les établissements hôteliers;
 3. Green Link pour les clubs de golf;
 4. École verte pour les institutions d'enseignement;
 5. Marina pour les ports de plaisance.

Programme d'éco-étiquetage

- Il existe maintenant plus de 25 programmes d'éco-étiquetage dans le monde;
- Un seul programme d'éco-étiquetage national au Canada : programme **Choix environnemental™**. Le symbole officiel de certification du programme est l'**Éco-Logo™**, symbole de la collaboration qu'entretiennent les consommateurs, l'industrie et le gouvernement au service de l'environnement;
- Le programme a été créé en 1988 dans le but d'encourager la demande et l'approvisionnement de produits et de services respectueux de l'environnement et d'aider les consommateurs à choisir ceux qui sont moins dommageables pour l'environnement;
- Le programme établit des critères auxquels sont soumis tous les services et les produits. L'élaboration des critères comprend une étude d'impact du produit ou du service sur l'environnement;
- Un produit ou un service peut être certifié parce qu'il est fabriqué ou offert de manière à accroître l'efficacité énergétique, à réduire la présence de sous-produits dangereux, à utiliser des matériaux recyclés ou parce que le produit est réutilisable.

Programme d'éco-efficacité

- Programme de certification volontaire basé sur l'efficacité environnementale ou énergétique. L'entreprise se voit attribuer une cote selon des critères établis et vérifiés par une vérification indépendante.